

54

---

# NORME INTERNATIONALE 3033

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Huile essentielle de menthe crêpue

*Oil of spearmint*

Première édition – 1975-02-15

---

---

CDU 668.527.652.004.1

Réf. N° : ISO 3033-1975 (F)

Descripteurs : huile essentielle, menthe, spécification de matière.

ISO 3033-1975 (F)

Prix basé sur 2 pages

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3033 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et soumise aux Comités Membres en décembre 1972.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Roumanie
Australie	Italie	Royaume-Uni
Belgique	Japon	Tchécoslovaquie
Brésil	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Bulgarie	Pays-Bas	Turquie
Egypte, Rép. arabe d'	Portugal	Yougoslavie

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

# Huile essentielle de menthe crépue

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe certaines caractéristiques de l'huile essentielle de menthe crépue, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

## 2 RÉFÉRENCES

ISO/R 210, *Huiles essentielles – Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles – Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles – Échantillonnage*

ISO/R 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO/R 280, *Détermination de l'indice de réfraction des huiles essentielles.*

ISO/R 592, *Détermination du pouvoir rotatoire des huiles essentielles.*

ISO/R 875, *Détermination de la solubilité des huiles essentielles dans l'éthanol.*

ISO 1271, *Huiles essentielles – Détermination de la teneur en constituants carbonylés – Méthode à l'hydroxylamine libre.*

## 3 DÉFINITION

**huile essentielle de menthe crépue**: Huile essentielle obtenue par distillation, à la vapeur d'eau, des sommités fleuries de la *Mentha spicata* Linnaeus, dont seules les variétés ou les descendances hybrides donnant une huile essentielle riche en carvone, sont considérées dans le cadre de la présente Norme Internationale.

## 4 SPÉCIFICATIONS

### 4.1 Aspect

Liquide mobile, limpide.

### 4.2 Couleur

Presque incolore à jaune verdâtre

### 4.3 Odeur et saveur

Donnant une impression de fraîcheur et rappelant l'odeur de la feuille.

### 4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,920

Maximum : 0,937

### 4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,485 0

Maximum : 1,491 0

### 4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre – 60° et – 45°

### 4.7 Solubilité dans l'éthanol à 80 % (V/V) à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus d'un volume d'éthanol à 80 % (V/V) pour obtenir une solution limpide avec un volume d'huile essentielle.

### 4.8 Indice de carbonyle

Minimum : 200, correspondant à une teneur en carvone de 55 %

## 5 ÉCHANTILLONNAGE

Voir ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml

## 6 MÉTHODES D'ESSAI

### 6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir ISO/R 279.

### 6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir ISO/R 280.

### 6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir ISO/R 592.